Compte rendu de la réunion AMAP Légumes du mardi 14 juin 2011

Date de diffusion: 17 juin 2011

Présents:

23 paniers sur 64 + 4 pouvoirs soit un total de 27 votants.

Ordre du jour :

- 1. Présentation des 3 producteurs rencontrés : GAEC Les Grands Chênes (85) ; GAEC Feuille de chou (85) ; Ferme Les rangs d'oignons (44)
- 2. Questions / débat avec les participants
- 3. Vote à la majorité des participants à la réunion
- 4. Détermination du prix du panier
- 5. Prochaines actions

Objectifs de la réunion :

- 1. Choisir collectivement le producteur de légumes
- 2. Déterminer le prix du panier

Présentation des 3 producteurs sélectionnés

Chaque personne ayant rendu visite à un producteur a présenté l'exploitation et les paysans (conférer CR et récapitulatif envoyés à tous les amapiens par mail le 9 juin 2011)

Rappel : une 4ème productrice (la Ferme du Rublé où la maraichère, Laurence, est installée depuis 3 ans) a été éliminée d'emblée, compte tenu de l'impossibilité qu'elle a de livrer le vendredi.

Questions / débat

Un long débat a eu lieu avant et après le vote sur des sujets structurants comme la proximité entre lieu de production et de consommation, le prix des paniers, le nombre de bouches qu'un panier doit nourrir, l'expérience des producteurs...

Après s'être renseigné sur les producteurs de Vendée, Jean-Eric Durand indique que « tous les producteurs rencontrés se valent et que le choix peut difficilement se faire à partir du critère expériences/connaissances métier/motivation. Tous sont fiables et sont dignes de confiance. »

Concernant l'AMAP pain, Bernard Milcent nous a fait savoir :

- que sans covoiturage, il ne serait sans doute pas en mesure de renouveler les contrats avec nous.
- que le covoiturage avec René Peaudeau ne l'intéresse pas, René lui demandant de faire la livraison 1 fois sur 2.
- que la viabilité de son activité n'était pas liée à notre AMAP (seulement 18 pains sur ses 140 hebdomadaires).

Les producteurs des Rangs d'Oignons nous ont proposé de faire un premier contrat sur 6 mois afin de tester le contenu du panier (et pouvoir ultérieurement adapter le prix/contenu). L'idée a été retenue et nous semblait applicable quel que soit le producteur choisi.

Concernant le choix du producteur

Les critères débattus ont été :

- proximité (avantage les Rangs d'Oignons)
- covoiturage entre les producteurs (avantage Les Grands Chênes)
- pérennité de l'AMAP pain (avantage Les Grands Chênes)

Concernant le prix et le contenu du panier

Tous les producteurs nous laissent la possibilité de déterminer le prix de panier le plus adapté à notre besoin, contrairement à ce qui avait été dit précédemment pour les Rangs d'Oignons. Ce prix sera donc débattu ultérieurement sans être pris en compte pour le choix du producteur.

Date de diffusion: 17 juin 2011

Vote à la majorité des participants présents

Vote effectué en 2 temps à main levée en procédant d'abord par élimination du producteur obtenant le moins de voix.

Y ont été ajoutés les pouvoirs qui ont été confiés aux personnes présentes. Il y a une abstention au premier tour et 1 au second tour.

	GAEC Les Grands Chênes (85)	GAEC Feuille de chou (85)	Ferme Les rangs d'oignons (44)
1 ^{er} tour	8	5	13
2 ^{ème} tour	9	éliminé	17

Le critère de la proximité a finalement prévalu : le vote s'est conclu sur le choix de la Ferme Les rangs d'oignons, Guillaume et Pauline, située au Cellier (44).

Détermination du prix du panier

Les avis divergent sur le « bon » prix du panier : les uns s'appuient sur les recommandations de l'AMAP 44 (16 euros pour un panier prévu pour une famille de 2 adultes + 2 enfants) ; les autres lui préfèrent un panier plus petit, et donc moins cher, plus proche du prix actuel.

Nous ajoutons ici un extrait de notre réflexion (hors réunion) avec Jean-Eric Durand, sur la manière de fixer le prix des paniers, sans pénaliser l'une des 2 parties (producteur, mangeurs) :

« Pour les mangeurs, l'important est de trouver le panier qui corresponde le mieux aux besoins <u>moyens</u> des amapiens, sachant qu'à partir d'un panier, on arrive à 3 possibilités: le panier complet, le panier en partage avec un binôme, deux paniers complets.

Pour le producteur, le prix du panier n'est pas l'essentiel, ce qui compte c'est le <u>chiffre total</u>, et ce chiffre, c'est au producteur de le fixer (en fonction de ses charges, pour le bon fonctionnement de l'entreprise). Donc bien sûr, plus le montant du panier est petit, plus il faut d'amapiens, mais au final quand on calcule, il n'y a pas de grosses différences. Pour le producteur, l'important est d'arriver à ce chiffre d'affaires pour vivre. »

Un premier sondage rapide parmi les présents, suivant les tarifs 8 €, 13 € et 16 € a été réalisé :

Panier 8 € : 3 personnes Panier 13 € : 10 personnes Panier 16 € : 10 personnes

Vraisemblablement les personnes qui ont voté pour 16 € seront prêtes à descendre à 13 €,

alors que l'inverse n'est pas vrai... Il est donc possible que l'on ait à la fois plus de personnes et plus de chiffres d'affaire à apporter au producteur en modifiant le tarif du panier.

Date de diffusion: 17 juin 2011

On s'accorde à dire que les seuls présents à la réunion ne peuvent pas trancher pour l'ensemble des amapiens.

Un sondage sous forme de Doodle sera donc mis en place. Il permettra de mesurer comment optimiser le chiffre d'affaire (pour que les producteurs arrivent à l'équilibre sur le plan prévisionnel et comptable) et le nombre d'amapiens.

Il a été décidé de retenir les 2 tarifs suivants :

- Panier à 13 € parce que quasiment identique à l'existant
- Panier à 16 € proposé initialement par Guillaume et Pauline.

Un premier **contrat de 6 mois** (à signer au 1^{er} juillet) permettra ensuite de tester ce prix/contenu de panier. A la fin de ce 1^{er} contrat de 6 mois, nous aurons une réflexion sur l'adéquation de ce panier à nos besoins et à ceux des producteurs. Un éventuel ajustement prix/contenu de panier pourra être fait pour le contrat suivant (prévu sur 1 an cette fois, de début mars à fin février).

Prochaines actions

-Définir le prix du panier pour le 1er contrat :

Un lien vers un doodle sera envoyé à tous, en même temps que le CR de cette réunion. Merci de répondre rapidement à ce doodle pour que le prix définitif puisse être inséré dans les contrats à signer avant fin juin.

- **Mise en place du nouveau contrat** avec les producteurs du Cellier. Le contrat actuel leur a été transmis pour lecture. Il doit être validé avec l'Amap.
- **Signature des nouveaux contrats le vendredi 1**er juillet (pour une première distribution le 9 septembre). La remise des contrats aura lieu pendant la distribution.
- Conditions de mise en place d'une association Amap : statuts à préparer, fonctionnement, tâches et rôles à définir.

Un groupe de travail de 9 personnes a été constitué comprenant notamment celles qui actuellement gèrent le site de l'Amap et la relation avec les producteurs :

- Arnaud Cornu
- Sophie Moreau
- Claude Archidoit
- Michel Montigné
- Gilles Pruvost
- Laurent Clavere
- Jean-Yves Guillet
- Jean-Noël Nicolas
- Carole Pinon

Les membres de ce groupe de travail comme ceux de la cellule de crise ne sont pas forcément ceux qui seront membres du CA, du bureau... Les bonnes volontés sont toujours attendues. Qu'elles n'hésitent pas à se manifester!

Annexe au compte-rendu suite aux échanges avec Guillaume & Pauline après la réunion

Idéalement, il faudrait que Guillaume et Pauline concluent 60 contrats pour des paniers à 13 € ou 45 contrats pour des paniers à 16 € avec l'Amap de Saint-Seb.

Date de diffusion: 17 juin 2011

Pour aider les amapiens à se projeter dans chacun des cas, 1 exemple de panier d'été et d'hiver a été fourni par les producteurs du Cellier, selon les 2 tarifs :

Panier d'hiver		Panier d'été	
13 €	16 €	13 €	16 €
1 kg carottes 1.5 kg p. de terre 1.5 kg poireaux 500 g Radis noir 1 Salade 600 g Betterave	1,5kg carotte 2kg Pomme de terre 1,5kg poireau 750g Radis noir 1 Salade 750 g Betterave	1.5 kg tomates 1 kg courgettes 2 poivrons 1 salade 2 concombres 750 g haricots Bouquet aromatique	2 kg Tomate 1,5kg Courgette 2 poivrons 2 Salades 2 concombres 750g haricot Bouquets aromatiques
			2 caquete aromatiquo

Définition du nouveau contrat :

Le premier contrat comprendra 24 livraisons, du 9 septembre au 2 mars. Il y aura 2 semaines non distribuées pendant les vacances de Noël.

Le contrat actuel avec Didier se termine au 9 septembre inclus. Cette date correspond justement à la journée « portes ouvertes » du centre René Couillaud. A cette occasion, divers visiteurs pourront venir voir comment se déroule une distribution, parler avec les producteurs et les mangeurs pour se faire une idée sur le fonctionnement de l'AMAP, et pourquoi pas s'inscrire à l'AMAP.

Ne sachant pas évaluer le contenu du panier que Didier serait en mesure de nous fournir à cette date, nous pensons préférable que Guillaume et Pauline soit présents à cette distribution.

C'est pourquoi, nous proposons que le contrat avec Guillaume et Pauline débute dès le 9 septembre, au risque d'avoir 2 paniers cette semaine là (celui de Didier et celui de Guillaume et Pauline).

Date à retenir absolument :

Une rencontre/présentation avec les producteurs est proposée aux amapiens lors de la distribution du vendredi 24 juin. Guillaume et Pauline seront présents durant toute la durée de la distribution pour répondre à vos questions. La présence, même rapide, de tous les amapiens serait la bienvenue.

Note : nous nous sommes assurés auprès de René que Didier Vincent ne sera pas présent à cette distribution.